

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 MARS 2020

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, LE LUNDI 23 MARS 2020 À 16h30 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Renald Chênevert MAIRE

MADAME ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Jacques Blanchard siège 1
Vicky Bombardier siège 2
Pierre Tétrault siège 3
Julien Bussièrès siège 6

ABSENTS

Dany St-Amant siège 5
Jimmy Royer siège 4

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale
Manon Beauchemin, greffière

ORDRE DU JOUR

1. **Règlement décrétant des travaux de revêtement de pavage de la chaussée sur une partie de la rue de la Montagne et un emprunt au montant de 475 000\$**
2. **Résolution d'appui sur la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)**
3. **Engagement d'un journalier 1 au service des travaux publics**
4. **Levée de l'assemblée**

076-20-03-23

RÈGLEMENT 620 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REVÊTEMENT DE PAVAGE DE LA CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DE LA RUE DE LA MONTAGNE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 475 000 \$

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' adopter le **RÈGLEMENT 620 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REVÊTEMENT DE PAVAGE DE LA CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DE LA RUE DE LA MONTAGNE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 475 000\$** dont copie est jointe en annexe pour en faire partie intégrante.

Une copie dudit règlement est accessible au bureau de l'hôtel de Ville et sur le site internet.

ADOPTÉE

077-20-03-23 **RÉSOLUTION D'APPUI SUR LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)**

- ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts ;
- ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018 ;
- ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et à décider des travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté ;
- ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté ;
- ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral ;
- ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés ;
- ATTENDU QU' il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles ;
- ATTENDU QU' il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste ;
- ATTENDU QU' il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet ;
- ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position ;
- ATTENDU QU' Andréanne Larouche, députée de Shefford, met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets.
- ATTENDU QU' Andréanne Larouche, députée de Shefford, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- D' appuyer Andréanne Larouche, députée de Shefford, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissible le coût des employés municipaux assignés à un projet.

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

DE Transmettre copie de cette résolution à Andréanne Larouche, députée de Shefford, et à la ministre fédérale de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna.

ADOPTÉE

ENGAGEMENT D'UN JOURNALIER 1 AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Ce sujet est reporté à une prochaine séance du Conseil.

078-20-03-23 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 16h42.

ADOPTÉE

Renald Chênevert, Maire

Manon Beauchemin, Greffière